

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26009027*****Déposé / Reçu le****13 JAN. 2026**
Greffeau greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0674 560 665**

Nom

(en entier) : **Mister Fly**

(en abrégé) :

Forme légale : *Entité Étrangère*Adresse complète du siège : **Rue de l'Enseignement 91, 1000 Bruxelles***Rue de La Boétie 87-89, 75008 Paris***Objet de l'acte : Modification de la dénomination sociale - Modification du montant du capital - Transfert du siège - Changement du représentant de la succursale - Délégation de pouvoirs**

Extrait du procès-verbal des décisions écrites unanimes des associés en date du 26 février 2020 :

Première décision

Les Associés, après avoir pris connaissance (i) de la lettre de démission de Nicolas Brumelot de ses fonctions de Président et (ii) de la lettre d'acceptation des fonctions de Président de Travel & More,

prennent acte de la démission de Nicolas Brumelot, avec effet à compter de la date des présentes, et lui donne quitus entier et sans réserve au titre de l'exercice de ses fonctions de Président depuis sa nomination,

décident en conséquence de ce qui précède de nommer en remplacement à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, Travel & More, en qualité de Président,

(…)

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2021 :

Troisième décision

Les Associés, sous réserve de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital résultat de l'émission de 3.394 actions ordinaires nouvelles,

décident de modifier l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société qui serait désormais rédigé comme suit :

"Le capital social est fixé à la somme de cent trente-quatre mille cent vingt-cinq (134.125) euros.

Il est divisé en vingt-six mille huit cent vingt-cinq (26.825) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq (5) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées".

(…)

Extrait du procès-verbal des décisions écrites de l'associé unique en date du 22 septembre 2025 :

Première décision

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société qui sera dorénavant : "DIGITRIPS TRAVEL".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

L'Associé Unique décide de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination social est: "DIGITRIPS TRAVEL".

Le reste de l'article demeure inchangé.

(...)

Extrait du procès-verbal des décisions écrites de l'associé unique en date du 4 novembre 2025

Première décision

L'Associé Unique, après avoir constaté (i) que Monsieur Nicolas BRUMELOT a démissionné de ses fonctions de Président de la Société à compter du 26 février 2020 et (ii) que la société TRAVEL & MORE, représentée par Monsieur Nicolas BRUMELOT, a été nommée en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 26 février 2020, décide de nommer en qualité de nouveau représentant de la succursale belge de la Société, en remplacement de Monsieur Nicolas BRUMELOT, la société TRAVEL & MORE, représentée par Monsieur Nicolas BRUMELOT.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de conférer tout pouvoir à Monsieur Nicolas BRUMELOT ainsi qu'à Maître Adrien HANOTEAU, Me Thomas SION et Me Thibault NEUZY, chacun agissant seul, ayant leur cabinet à 1040 Bruxelles, boulevard Louis Schmidt 87/4, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publication (i) des présentes décisions, (ii) des décisions écrites unanimes des Associés du 26 février 2020, (iii) des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 29 juillet 2021, (iv) des décisions écrites de l'Associé Unique du 22 septembre 2025 et (v) des statuts coordonnés de la Société, auprès du Moniteur belge, ainsi qu'auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et notamment d'entreprendre les mesures de légalisation et d'apostille des décisions et des statuts coordonnés précités.

Thomas Sion
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2026 - Annexes du Moniteur belge